



# INSTITUT LIBÉRAL

*Au service de la liberté*

## L'impératif de contrer Big Brother

**PHILIPPE NEMO**

*La technologie informatique et audiovisuelle devrait être au service de la société et non un outil de contrôle et de répression.*

Depuis quelques années, les progrès de l'informatique et de l'électronique ont créé une situation entièrement inédite dans l'histoire des sociétés développées. Une «révolution de velours» a eu lieu qui a singulièrement diminué les libertés publiques.

Grâce aux puissants moyens combinés de l'informatique et de l'audiovisuel, nous sommes désormais suivis à la trace par toutes sortes d'offices publiques et privées. Tous les actes de notre vie personnelle et professionnelle, presque sans exception — achats, ventes, dépenses diverses, déplacements en train, avion, voiture, présence dans les rues, devant des magasins ou divers édifices, montées dans les ascenseurs et descentes dans les parkings, communications téléphoniques, e-mails, retraits d'argent, mouvements bancaires, etc., sont enregistrés, stockés et traités à diverses fins par des tiers inconnus de nous. La Guépéou et la Gestapo en avaient rêvé; l'informatique l'a fait.

Sans doute cette inquisition généralisée n'a pas été le fruit de plans machiavéliques de quiconque. L'informatique n'a été qu'un moyen de mieux satisfaire des besoins en eux-mêmes très classiques: celui des entreprises de communiquer avec leurs marchés, celui des polices de contrôler la délinquance ou le terrorisme. Cependant, quels qu'en aient été les motifs, il est capital de comprendre que cette inquisition fait peser sur nos sociétés un danger mortel. Si le projet de Big Brother de surveiller toutes les activités et même les pensées des citoyens était cohérent avec les idéologies socialistes et fascistes qui ont inspiré les totalitarismes du XXe siècle, il est strictement incompatible avec la logique systémique profonde des sociétés libérales modernes.

Nous savons aujourd'hui que les sociétés riches et dynamiques le sont parce qu'elles laissent les individus agir à leur gré, utiliser toute l'information dont ils disposent, prendre librement des initiatives intellectuelles ou économiques, pratiquer le libre-échange des biens et des services. Cela suppose qu'ils aient quelque chose d'original à proposer à leurs concitoyens, ce qui implique à leur tour qu'ils disposent d'un espace privé protégé où idées et projets puissent germer et prendre forme à l'abri du regard, de la réprobation ou de l'imitation d'autrui. Seule l'existence d'une sphère privée permet la diversité sociale, elle-même source d'optimisation de la prospérité collective. Si, en revanche, chacun est connecté avec tous, et tous avec Big Brother (que ce soit les Etats ou des hyper-compagnies commerciales mondialisées), loin qu'il en résulte une meilleure harmonie entre les citoyens, cela créera une défiance généralisée de tous à l'égard de tous, un tarissement mortel de l'inventivité, ainsi qu'un effroyable conformisme.

Nous devons mettre un coup d'arrêt à cette réduction de nos libertés, qui n'a jamais été autorisée par un vote démocratique quelconque. Rappelons-nous que les libertés actuelles sont le fruit des initiatives constitutionnelles et juridiques prises aux XVIIIe et XIXe siècles par les principaux pays occidentaux, qui ont mis un terme aux pratiques des anciens régimes où les polices noires violaient sans vergogne le secret des correspondances. On a institué à cette époque les verrous constitutionnels et juridiques permettant de protéger efficacement les libertés individuelles: secret absolu des correspondances, secret des affaires et secret bancaire, interdiction du viol de domicile, ou, dans un autre domaine, création d'isoloirs dans les bureaux électoraux... Ce sont ces verrous qui ont peu à peu été privés d'effets par les nouvelles technologies. Il suffit de mettre en place de nouveaux outils juridiques adaptés à celles-ci.

Le chantier est vaste et complexe. Tous les hommes politiques, constitutionnalistes et juristes responsables doivent s'atteler à ce travail. On peut d'ores et déjà indiquer des pistes. Il faut purement et simplement interdire à quelque organisme que ce soit, qu'il soit public ou privé, de stocker des données concernant quelqu'un sans autorisation explicite, écrite, de sa part, et sur la foi d'une déclaration par l'organisme des buts qu'il poursuit en exploitant cette information. Il faut interdire, en outre, toute interconnexion des fichiers. S'agissant de la surveillance des délinquants, il faut que la police ne puisse agir que sous contrôle judiciaire étroit, lui-même soumis aux règles ordinaires de publicité et de droits de la défense. Les compagnies commerciales, les banques, les opérateurs de télécommunications doivent avoir le droit de refuser de communiquer leurs données à l'administration, sauf au coup par coup, dans le cadre d'une procédure judiciaire dûment motivée. D'ailleurs, les mêmes progrès technologiques qui ont rendu possible l'interconnexion généralisée devraient être capables, dans l'avenir, de mettre au point des barrières techniques garantissant la sécurité des usages de l'informatique. Ce n'est qu'une question de principes, de conscience et de volonté.

*Cette contribution participe d'une réflexion sur le thème de la transparence dans nos sociétés, au cœur du séminaire intitulé «Transparence et libéralisme», qui s'est tenu le 30 août 2014 à la Maison helvétique de Berne, avec le concours de l'Institut Libéral. Cet article a été publié dans Le Temps.*

Août 2014

